ORGANISATION MONDIALE

RESTRICTED

S/NGMTS/8

5 janvier 1996

DU COMMERCE

(96-0013)

Groupe de négociation sur les services de transport maritime

Original: anglais

NOTE SUR LA REUNION DES 5 ET 8 DECEMBRE 1995

- 1. Le Groupe de négociation sur les services de transport maritime a tenu sa huitième réunion les 5 et 8 décembre 1995. L'ordre du jour de la réunion figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/230 du 24 novembre 1995.
- 2. Au titre du point A de l'ordre du jour <u>demandes de statut d'observateur</u> -, le <u>Président</u> a dit que, puisqu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes depuis la réunion précédente, le Groupe comptait toujours 42 participants à part entière, ainsi que 15 gouvernements et trois organisations ayant le statut d'observateur.
- 3. Au titre du point B de l'ordre du jour réponses au questionnaire sur les services de transport maritime -, le <u>Président</u> a dit qu'aucune nouvelle réponse au questionnaire n'avait été présentée depuis la réunion précédente du Groupe et que le nombre de réponses reçues de membres à part entière et de gouvernements observateurs était toujours de 34 et deux respectivement. Il y avait donc huit participants à part entière et 13 observateurs qui n'avaient pas encore fait parvenir leur réponse. Au sujet de la réponse aux questions 2 et 3 de la Partie I du questionnaire, le représentant de <u>Cuba</u> a dit que la part du trafic cubain assurée par voie aérienne était très faible et que c'était pourquoi son pays ne l'avait pas indiquée précisément dans sa réponse.
- 4. Le troisième point de l'ordre du jour était l'examen du <u>projet de liste sur les services de transport maritime</u>. Le <u>Président</u> a rappelé que le Groupe avait pour mandat d'établir les engagements dans les trois domaines convenus par les Ministres à Marrakech à savoir, les transports maritimes internationaux, les services auxiliaires et l'accès et le recours aux installations portuaires. Il a rappelé au Groupe que ses consultations au sujet du projet de liste avaient été jusque-là très constructives et qu'il pensait que le Groupe était près d'arriver à un accord sur la façon d'inclure les engagements se rapportant aux opérations de transport multimodal dans les engagements sur les trois domaines de négociation. Il avait l'intention de revenir sur la question des services de transport multimodal à la réunion suivante du Groupe.
- 5. Le <u>Président</u> a invité les délégations à faire part de leurs observations sur la série de négociations bilatérales en cours. Plusieurs ont dit qu'il était nécessaire que les négociations s'intensifient et que tous les pays participants, en particulier un grand partenaire commercial, présentent des offres. Plusieurs délégations se sont dites optimistes et pensaient que les participants présenteraient de nouvelles offres et/ou des offres améliorées et que les négociateurs refléteraient la tendance à la libéralisation qui semblait se faire jour dans ce secteur. On a par ailleurs indiqué qu'il fallait que les listes de demandes commencent à être élaborées et distribuées avant la réunion suivante du Groupe. Des délégations ont fait observer qu'il était devenu évident, d'après les contacts bilatéraux qui avaient eu lieu, que le projet de liste, et en particulier la question du transport multimodal, faisait l'objet d'un examen approfondi.

- 6. Le <u>Président</u> a remercié les participants pour leurs exposés, et plus précisément ceux qui avaient indiqué qu'ils pourraient présenter des offres dans un avenir proche à savoir le Brésil, la République de Corée, le Mexique, la Côte d'Ivoire, le Chili, la Colombie et le Nigéria. Il a dit que, malgré les signes positifs, il était absolument nécessaire que les négociations s'accélèrent et s' intensifient si le Groupe voulait arriver au résultat escompté dans le délai imparti. Il a souligné que les participants devaient intensifier le processus de négociations bilatérales en se fondant non seulement sur d'autres offres conditionnelles mais aussi sur des demandes écrites formelles. Il a proposé qu'une nouvelle étape soit consacrée essentiellement aux négociations bilatérales mais qu'il y ait aussi des évaluations multilatérales de la situation et des consultations, qu'il tiendrait lui-même, au sujet des ajustements à apporter au projet de liste d'ici à la mi-février 1996. Il a suggéré que, sur la base de l'évaluation collective que le Groupe ferait des progrès réalisés dans les négociations à la fin de la réunion suivante, il réfléchirait à la meilleure façon de poursuivre les travaux, y compris à la possibilité de tenir des consultations de haut niveau avec les délégations, peut-être en mars ou en avril, au sujet de la forme précise que revêtiraient les dernières phases des négociations du GNSTM.
- Au titre du point E de l'ordre du jour autres questions -, on a examiné la question de l'exportation de pétrole d'Alaska (Alaskan North Slope Oil). Le représentant des CE a demandé que celle-ci soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante du Groupe. Le représentant de la Norvège a demandé au Groupe de déterminer s'il serait utile de demander un avis juridique au Secrétariat sur le rapport entre la nouvelle loi adoptée par les Etats-Unis et le paragraphe 7 de la Décision sur les négociations sur les services de transport maritime. Le représentant du Japon a dit que non seulement la nouvelle loi était incompatible avec le paragraphe 7 de la Décision et les traités bilatéraux mais aussi qu'elle violait manifestement le principe du libre-échange; il fallait donc que le Secrétariat et les membres du Groupe continuent de l'examiner. Le représentant des Etats-Unis a dit que les pays étaient libres de faire des représentations à son gouvernement au sujet des aspects de la loi qui concernaient la politique énergétique ou la politique en matière de transport maritime; il s'opposait toutefois à ce que le Groupe examine tout aspect de la loi qui allait au-delà de l'engagement politique énoncé dans la Décision. Il a souligné, comme il l'avait fait à la réunion précédente du Groupe, que la mesure n'améliorait pas la position de négociation des Etats-Unis et qu'elle accroîtrait très probablement les possibilités d'accès des chargeurs étrangers. Le Président a dit que la question serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante du Groupe.
- 8. En ce qui concerne les <u>dates des réunions futures</u>, le Groupe a décidé qu'il tiendrait sa réunion formelle suivante et une série de négociations bilatérales pendant la semaine du 12 février 1996.